AR Prefecture
016-200072023-20261022-20261022_02-DE
Reçu le 26/10/2026

République Française

Département de la Charente

Séance du Jeudi 22 octobre 2026

Délibération n°*20261022_02*

Nombre de conseillers communautaires :
En exercice **: 69**
Présents : 53
Pouvoirs : 6
Votants : 59
- dont « pour » : 59
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Objet : HABITAT – Attribution d'aides aux travaux dans le cadre de l'OPAH

Le jeudi 22 octobre 2026 à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 16 octobre 2026, s'est réuni sous la présidence de Renaud COMBAUD à la salle des fêtes d'Aunac-sur-Charente.

Présents : COMBAUD Renaud - FOURÉ Brigitte - SYLVESTRE Gilles - COMBAUD Alain - HOFFMAN Pascal - CHADOZEAU Jean-Rémy - AGUESSEAU Norbert - AUDOUIN Mickaël - BOULIER Norbert - BLANCHON Alain - FLAUD Yves - KAUD Pascal DE LUSTRAC Jean-Marc - POTEL Maryse - BARREAUX Bernadette - LASBUGUES Élisabeth - COMTE Joël - ROULAUD Jean-Jacques - REMAUD Richard - RADOUX Loïc - BELAIR Lionel - CHAUSSEPIED Pierre - FLAGEY Jean-Michel - VIAUD Annette HENAFF Lionel - CROIZARD Christian - CHADOUTEAU Nathanaël - ARVENNE Matthieu - CHARRIAUD Jonathan - RAMEZI Christelle - MUGNIER Pierre-Herrman - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - PINGANAUD Paul - SEMON Laura CHAUDRET Basile - PITEAU Sébastien - MARCELIN Céline - BAUSSANT Jean-Robert - DANEDE Laurent - FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE Régis - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - BUIRETTE Isabelle - MAGNANT Jocelyne ROULAND Jean

Excusé(es) : ROUX Emilie - GIRAUD-BERNARD Éric - LIZOT Jackie - CAMY Bruno - PINAUD Laurence - PERRON Michèle NOEL Yannick - FELIX Héloïse - JEUNE Karine - DUBOC Jean-Marc

Suppléants remplaçant un titulaire :
1- BERNARD Anne-Marie suppléante de BOIZUMAULT Sylvie
2- PARIS Patrick suppléant de LIOT Gérard
3- BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy
4- BOISSON Johanna suppléante de SIGNORET Gaëtan
5- BOULLET Jean-Marc suppléant de CHARRIAUD Sébastien
6- BAUSSAY Céline suppléante de JEROME Géraldine

Pouvoirs :
1- LAMAZIERE Véronique donne pouvoir à VIAUD Annette
2- THURU Marie-Danièle donne pouvoir à CROIZARD Christian
3- BRIE Antoine donne pouvoir à ETIENNE Murielle
4- SOURY Christine donne pouvoir à BOUCHET Éric
5- DUPUY Marie-Christine donne pouvoir à BLANCHON Alain
6- MICHONNEAU Patrick donne pouvoir à COMBAUD Alain

Secrétaire de séance : M. Pascal HOFFMANN

AR Prefecture
016-200072023-20261022-20261022_02-DE
Reçu le 26/10/2026

Objet : HABITAT – ATTRIBUTION D'AIDES AUX TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'OPAH

Vu les statuts de la communauté de communes Cœur de Charente définissant ses compétences en matière de politique du logement et du cadre de vie ;

Vu la convention Petite Ville de Demain, valant ORT signée avec le Préfet de la Charente, le Directeur Départemental des Territoires de la Charente, les communes d'Aigre, Mansle-les-Fontaines, La Boixe et Saint-Amant-de-Boixe, convention co-signée le 07/07/2022 ;

Vu le projet de territoire inscrit dans le PLUi Cœur de Charente et notamment l'axe 2 relatif à l'enjeu de répondre aux besoins de tous les habitants ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes Cœur de Charente en date du 30/05/2024 décidant de mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de Cœur de Charente ;

Vu la convention de partenariat de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Cœur de Charente pour la période 2024-2027, convention co-signée le 21/11/2024 par le Préfet de la Charente, le Directeur Départemental des Territoires de la Charente pour la délégation de l'Anah de Charente, la Communauté de communes Cœur de Charente et les communes d'Aigre, Mansle-les-Fontaines, La Boixe et Saint-Amant-de-Boixe ;

Vu les actions inscrites au PCAET Cœur de Charente approuvé le 20/03/2025, et notamment l'axe 1 qui prévoit de développer un parc bâti respectueux de l'environnement économe en énergie ;

Monsieur le Vice-Président en charge de l'habitat rappelle que la Communauté de communes Cœur de Charente a décidé d'accorder, dans le cadre de ses compétences en matière d'habitat, des subventions aux travaux pour soutenir des projets dans le domaine de l'habitat privé, via l'OPAH Cœur de Charente et le programme Petites Villes de Demain.

Considérant les dossiers déposés et validés par l'ANAH, et que les travaux prévus par les propriétaires respectent les critères d'attribution des aides de la Communauté de communes Cœur de Charente prévus dans le cadre de l'OPAH, il est proposé d'attribuer une aide aux travaux au bénéfice des propriétaires privés selon les modalités suivantes :

Nom	PO/PB*	Commune	Type d'aide attribuée	Date de la commission d'attribution	Montant prévisionnel des travaux	Montant attribué par la CDC
FABIEN Laurence	**PO**	**TUSSON**	**Travaux lourds sur logement dégradé**	**05/10/2026**	**58 975,80 €**	**4 000 €**
SCI de La Folatière des Charentes	**PB**	**MANSLE LES FONTAINES**	**Travaux lourds sur logement conventionné**	**05/10/2026**	**70 630,86 €**	**7 000 €**
BAYLE Eric	**PO**	**VAL DE BONNIEURE**	**Travaux lourds sur logement dégradé**	**05/10/2026**	**62 489,70 €**	**4 000 €**

*PB : propriétaire bailleur – PO : propriétaire occupant

AR Prefecture
016-200072023-20261022-20261022_02-DE
Reçu le 26/10/2026

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER l'octroi des aides aux travaux précitées au profit des propriétaires précités, sous réserve de la bonne réalisation de leurs engagements ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout acte en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Renaud COMBAUD



